

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-40

ARRÈTE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5. 5 - Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles **L. 2122 - 22 & L. 2122 - 23** du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et sur la possibilité pour le Maire de déléguer sa signature,

Vu l'article **L. 2122-18** du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du **23 Mai 2020**,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** relative à la délégation du Conseil au Maire,

Considérant qu'en l'absence du Maire pour la période du **MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 AU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 INCLUS**, il convient de déléguer la signature du Maire,

ARRÈTE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Alain MERLEN**, Premier Adjoint
Délégué au Maire pour signer toutes pièces ou documents utiles au fonctionnement courant de l'Administration Communale (Hors pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Julien VEYER**, Conseiller Municipal
Délégué pour signer les pièces comptables et pièces liées à l'exécution de la commande publique.

Article 3 :

Les délégations de signature sont accordées, en l'absence du Maire, pour la période du **MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 AU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 INCLUS**.

Article 4 :

Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédés de la mention « Pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 5 :

Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature de l'élu, précédés de la mention « Pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés ;
- Notifié aux intéressés ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmis au Sous-Préfet de DUNKERQUE ;
- Transmis au Receveur Municipal.

Article 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Département	
NORD	
Canton	
GRANDE-SYNTHÈSE	
Commune	
GRAVELINES	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-40

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

5.5 - Délégation de signature

Je soussigné *Alain MERLEN*
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.
Notification faite le 20 SEP. 2022
[signature]

Fait à GRAVELINES, LE 14 SEPTEMBRE 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Je soussigné *Julien VEYER*
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.
Notification faite le 20 SEP. 2022
[signature]

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 SEP. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

20 SEP. 2022